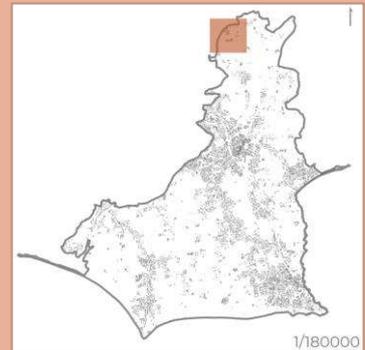


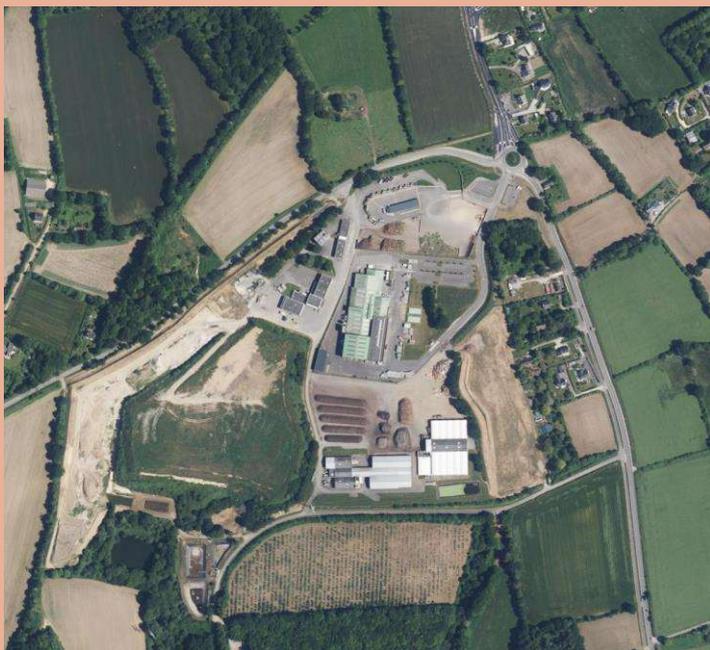
SECTEUR DE KERAMBRIS

Principales fonctionnalités du secteur

- Secteur de la déchetterie et du pôle de valorisation des déchets, centre de tri des emballages ménagers, équipements intercommunaux structurants du Pays Fouesnantais.
- Quelques maisons sont également présentes à l'Est de ces équipements.



>> **Permettre** la bonne exploitation et le développement d'un équipement d'importance communautaire.



Secteur de Kerambris – Céoportail



Déchetterie de Kerambris – CCPF

SECTEUR DE KERAMBRIS

	Enjeux liés au secteur	Verbes d'action
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A peine une dizaine de maisons sont localisées au sein de ce secteur. Elles sont enserrées par le pôle déchets et la route de Saint-Évarzec. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circonscrire l'urbanisation à l'existant.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'urbanisation à l'enveloppe urbaine existante. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Economie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité agricole située à proximité du pôle déchet de Kerambris. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affirmer la politique de préservation de l'activité agricole existante alentour.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir la délimitation du secteur de Kerambris permettant de répondre aux besoins nécessaires à l'aménagement du site (dont l'implantation de panneaux photovoltaïques). 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Equipements et services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence d'une déchetterie et d'un pôle de valorisation des déchets situés à la frontière avec les communes de Saint-Évarzec et de Pleuven (une partie du site est implantée sur le territoire de Pleuven). ▪ Il s'agit d'un équipement communautaire majeur pour la gestion des déchets du Pays Fouesnantais. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le pôle déchets en accompagnant les projets de développement d'exploitation et d'extension du site. ▪ Sécuriser la gestion des matières inertes pour se prévenir les pollutions et les contaminations.
	>> Programmation	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du site de Kerambris pour la création d'une nouvelle installation de stockage de déchets inertes (ISDI) (Porteur de projet : CCPF // Temporalité : XX). ▪ Installation de panneaux solaires (Porteur de projet : CCPF et EDF // Temporalité : 2025-2026, dossier en cours d'étude par l'instruction préfectorale). 	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	/	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		

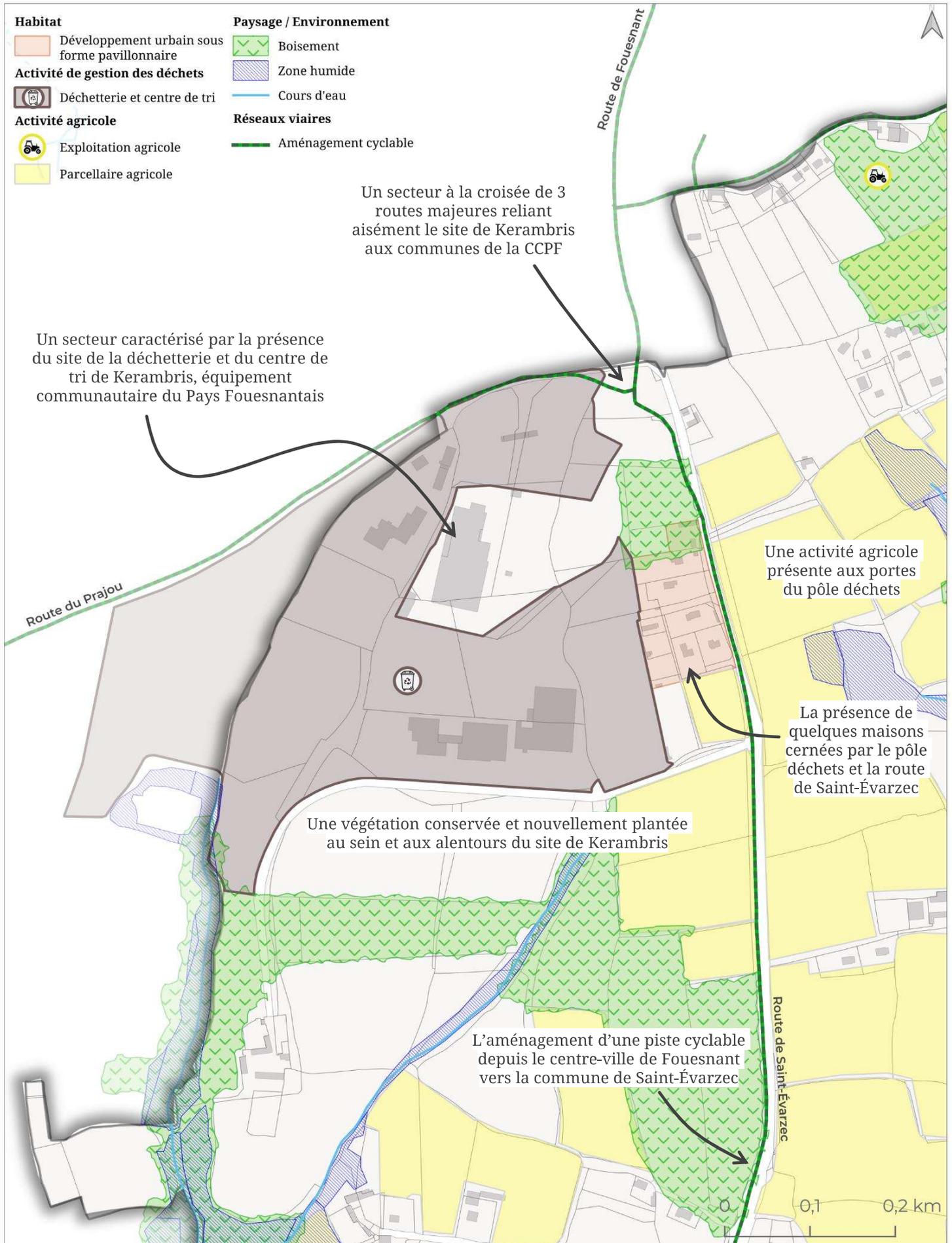
SECTEUR DE KERAMBRIS

Mobilité	Enjeux liés au secteur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur, excentré au Nord du territoire communal est localisé au croisement entre plusieurs routes (route de Saint-Évarzec, route de Fouesnant et route du Prajou), permettant de relier le pôle déchets efficacement avec l'ensemble des communes du Pays Fouesnantais, notamment Fouesnant, Pleuven et Saint-Évarzec. ▪ Seule la déchetterie est accessible au public. Les autres parties du pôle déchets sont interdites au public ▪ Une piste cyclable a été aménagée tout du long de la route de Saint-Évarzec jusqu'au centre-ville de Fouesnant. ▪ Une aire de covoiturage officielle est fléchée sur l'un des parkings devant la déchetterie, en raison de sa localisation sur un axe majeur vers Quimper. 	Verbes d'action <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualiser les accès aux différentes parties du site (accès restreint au personnel du pôle déchets).
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualiser les accès aux différentes parties du site (pour le personnel) depuis les entrées et les voies existantes. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Patrimoine architectural	Enjeux liés au secteur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'enjeu notable lié au patrimoine architectural dans ce secteur. 	/
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	/	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		
Morphologie urbaine	Enjeux liés au secteur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur se caractérise par la présence de bâtiments et d'infrastructures liés à l'activité de déchetterie et de valorisation des déchets : plateforme de tri, bâtiment du centre de tri ect. ▪ Le secteur est étendu, ce qui est expliqué par les besoins techniques de déplacement et de transport des matières. ▪ Les habitations présentes à l'Est du site de valorisation des déchets ont été construites à partir de la fin des années 1970. Il s'agit de maisons contemporaines. 	Verbes d'action <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à la bonne intégration paysagère des constructions et infrastructures liées au pôle déchet.
	>> Programmation	
	/	
	>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des règles relatives à la volumétrie, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions assurant une insertion des futures constructions, extensions et réhabilitations dans l'environnement. 	
>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
/		

SECTEUR DE KERAMBRIS

		Enjeux liés au secteur	Verbes d'action
Paysage		<ul style="list-style-type: none"> Le secteur est particulièrement artificialisé en raison des besoins liés aux activités de la déchetterie et du centre de tri. La présence de quelques éléments paysagers visant à camoufler les infrastructures (nouvelles plantations et conservation de haies bocagères et d'arbres). 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'intégration paysagère du site.
		>> Programmation	
		/	
		>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
		<ul style="list-style-type: none"> Définir des règles relatives à la qualité paysagère des secteurs bâtis et non bâtis afin de préserver le cadre paysager exceptionnel (définir la Trame Verte et Bleue (dont la trame verte urbaine), identifier les éléments paysagers à préserver en application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, définir des OAP permettant de conforter la qualité paysagère du secteur, notamment l'intégration paysagère des constructions). 	
	>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
	/		
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> La présence de végétation aux alentours du site de Kerambris (haies, bocagères, boisements...). Des plantations récentes d'arbres le long de la route de Saint-Évarzec. La présence de réservoirs de biodiversité majeurs et annexes et de corridors écologiques au Sud du secteur. L'existence de risques : un aléa faible au retrait-gonflement des argiles sur toute la zone, l'exposition aux tempêtes. L'existence de nuisances : la délimitation d'une bande d'isolement acoustique de 30 m liée à la route de Saint-Anne passant à l'Est du secteur, la présence de 1 site CASIAS au Nord-Est du secteur, une faible pollution lumineuse. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques présents aux abords du secteur. Prendre en compte l'existence des risques et nuisances. Réduire les nuisances et pollutions engendrées par l'homme et ses activités.
		>> Programmation	
		/	
		>> Stratégie réglementaire (à travers le PLU notamment)	
		<ul style="list-style-type: none"> Définir des OAP permettant de conforter la qualité environnementale du secteur. 	
	>> Stratégie foncière et pré-opérationnelle		
	/		

SECTEUR DE KERAMBRIS - Etat des lieux et enjeux



SECTEUR DE KERAMBRIS - Programmation, stratégies règlementaire, foncière et pré-opérationnelle

